

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2022B_10_055

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à 15h00, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

EXCUSÉS :

- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président expose que les services techniques disposent d'un parc de véhicules vieillissant. Un plan pluriannuel de remplacement de véhicules a été acté fin 2021 afin d'étaler les dépenses sur les cinq prochaines années. Pour l'année 2022, il a été décidé de remplacer l'actuel Fiat Ducato par un modèle équivalent. La priorité a été donnée aux modèles d'occasion.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques ;
Considérant les devis sollicités auprès de 3 garages ;
Considérant la proposition du garage Société GUENANT AUTOMOBILE (Citroën) de Fontenay le Comte, pour un véhicule d'occasion Citroën Jumper d'un montant de 22 261.24 € HT, soit 24 490 € TTC et de 2 223.49 € TTC pour les frais annexes (carte grise, kit tri flash...);

Monsieur le Président demande au Bureau son autorisation pour signer le devis avec la Société GUENANT AUTOMOBILE (Citroën) de Fontenay le Comte :

- pour l'acquisition d'un véhicule Citroën Jumper pour un montant de 22 261.24 € HT, soit 26 713.49 € TTC avec les frais annexes (carte grise, kit tri flash...).

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le 29/10/2022 SLOX

ID : 085-248500563-20221013-2022B_10_055-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve le devis présenté par la Société GUENANT AUTOMOBILE (Citroën) de Fontenay le Comte, pour l'acquisition d'un véhicule Citroën Jumper pour un montant de 22 261.24 € HT, soit 26 713.49 € TTC avec les frais annexes (carte grise, kit tri flash...).
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit devis.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 octobre 2022

Le Président

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAL